QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2021

MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 210-2009 (ARTICLE 59)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) GOS 2H0

Téléphone : 418-926-3407
Téléphone : 418-990-0175
Télécopieur : 418-926-3409
Courriel: info@mrclotbiniere.org

REGLEMENT NUMERO 317-2021

MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 210-2009 (ARTICLE 59)

ATTENDU QUE le 11 février 2009, le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 210-2009, afin de régir la construction de résidences en zone agricole;

ATTENDU QUE le 27 novembre 2019, la M.R.C. de Lotbinière adoptait la résolution 412-11-2019, afin de déposer à la Commission de protection du territoire agricole une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la L.P.T.A.A.Q.;

ATTENDU QUE cette demande visait à ajouter quatorze (14) nouveaux îlots déstructurés;

ATTENDU QU' à la suite de rencontres entre les représentants de la M.R.C., de la Fédération de l'U.P.A. ainsi que de la Commission de protection du territoire agricole, les parties en sont venues à un consensus concernant onze (11) de ces îlots;

ATTENDU QU' il est avantageux pour le milieu de mettre en œuvre rapidement ce consensus établi entre les parties ;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Samson
appuyé par Monsieur Daniel Turcottre
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la M.R.C. de Lotbinière adopte le Règlement de contrôle intérimaire numéro 317-2021 et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT 317-2021, MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 210-2009 (ARTICLE 59) ».

ARTICLE 3 VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4 CARTES DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Le premier paragraphe de l'article 9 du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 210-2009, tel que modifié par les règlements 236-2012, 238-2012 et 244-2013, est modifié de nouveau en le remplaçant par le suivant :

«

- **Volet 1 : Îlots déstructurés** : Cartes préparées par le service de Géomatique de la M.R.C. de Lotbinière. Cartes 1 à 58, 60 à 75 et 77 à 98, octobre 2008 ET cartes 59, 76 et 100 à 113, octobre 2012 ET carte 114, juillet 2013 ET cartes 115 à 125, janvier 2021 ; »

ARTICLE 5 ANNEXE 1 (CARTOGRAPHIE)

L'annexe 1 du RCI numéro 210-2009 est modifié par l'ajout des nouvelles cartes 115 à 125 jointes en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 10 mars 2021 à Saint-Janvier-de-Joly.

_____
Normand Côté, préfet

_____
Stéphane Bergeron, directeur général

Copie conforme certifiée par

_____
Stéphane Bergeron
Directeur général
Ce 23 ème jour d'août 2021

ANNEXE

	Pages
• CARTE 115 - Îlot déstructuré 33035-14 à Saint-Gilles	6
• CARTE 116 - Îlot déstructuré 33035-15 à Saint-Gilles	6
• CARTE 117 - Îlot déstructuré 33040-06 à Dosquet	7
• CARTE 118 - Îlot déstructuré 33052-07 à Saint-Flavien	7
• CARTE 119 - Îlot déstructuré 33080-07 à Saint-Édouard-de-Lotbinière	8
• CARTE 120 - Îlot déstructuré 33085-03 à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	8
• CARTE 121 - Îlot déstructuré 33090-31 à Saint-Apollinaire	9
• CARTE 122 - Îlot déstructuré 33090-34 à Saint-Apollinaire	9
• CARTE 123 - Îlot déstructuré 33090-35 à Saint-Apollinaire	10
• CARTE 124 - Îlot déstructuré 33090-37 à Saint-Apollinaire	10
• CARTE 125 - Îlot déstructuré 33090-39 à Saint-Apollinaire	11

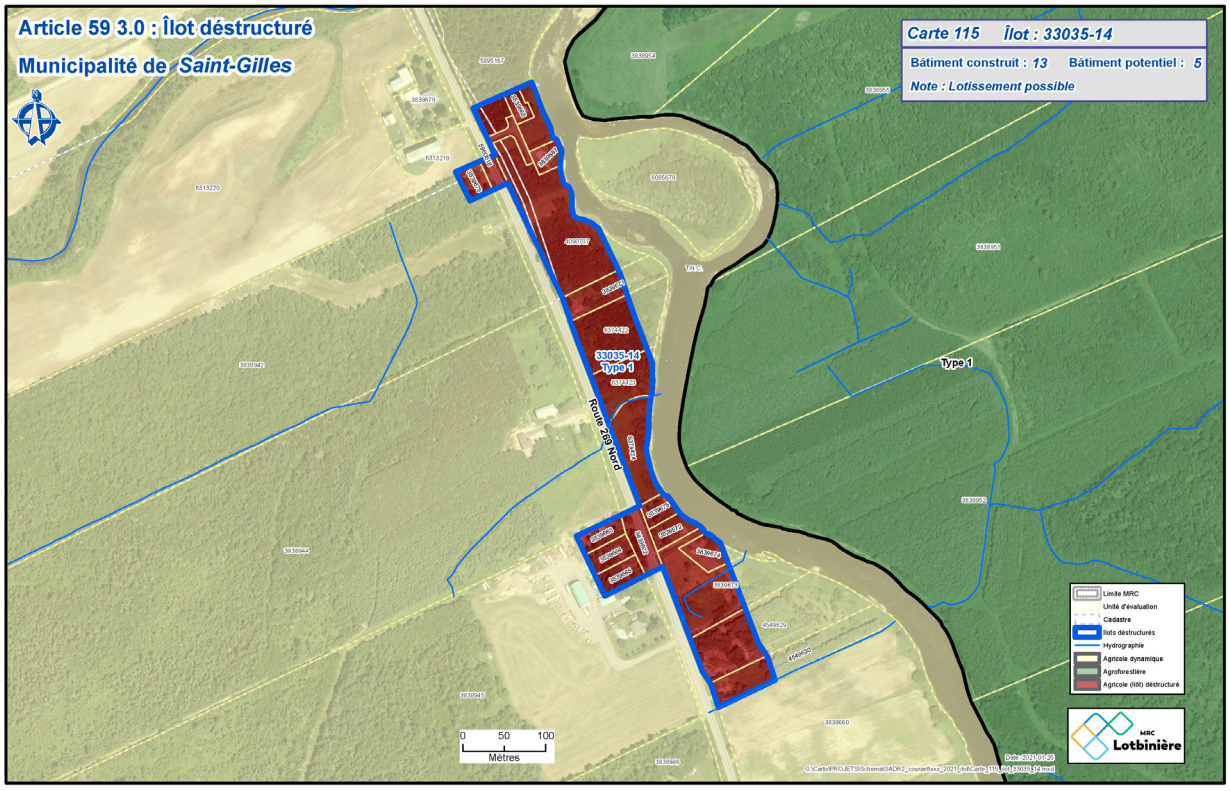
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Gilles
Carte 115 Îlot : 33035-14
Bâtiment construit : 13 Bâtiment potentiel : 5
Note : Lotissement possible
33035-14
Type 1
Route 269 Nord
Type 1
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Îlots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agroforestière
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière

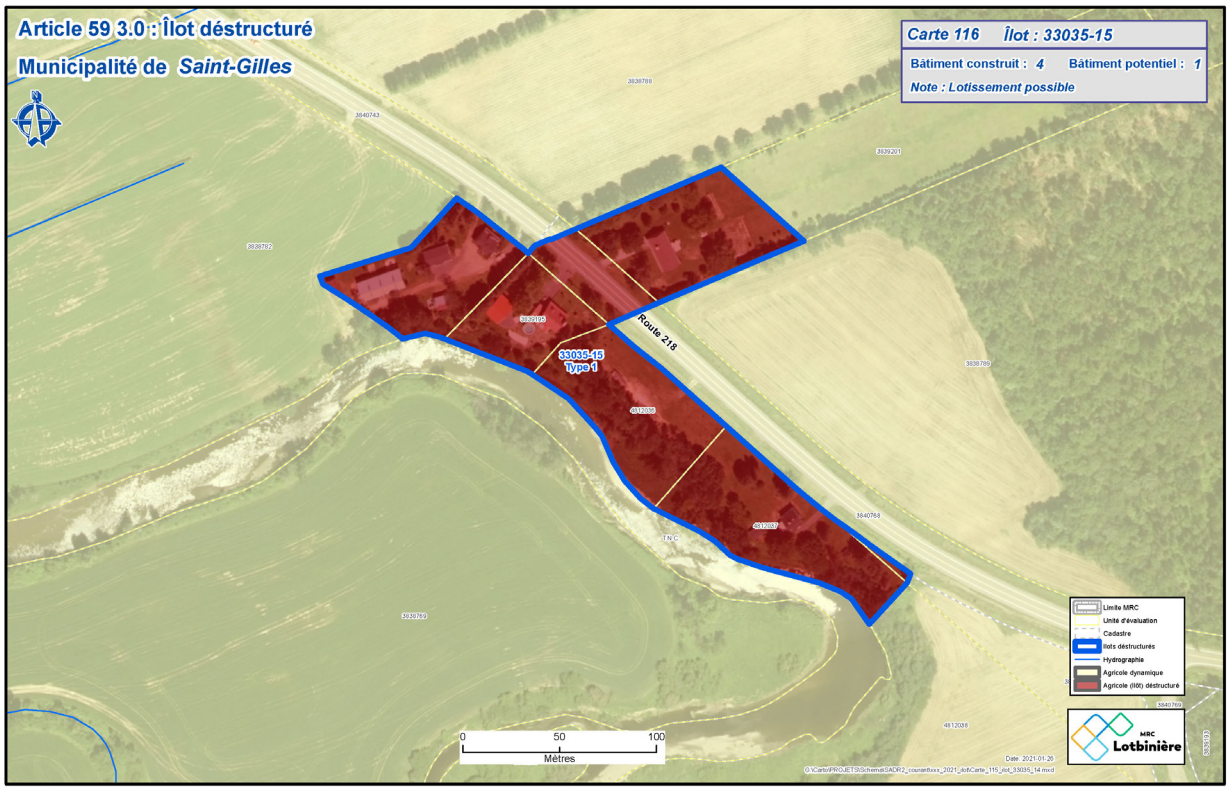
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Gilles
Carte 116 Îlot : 33035-15
Bâtiment construit : 4 Bâtiment potentiel : 1
Note : Lotissement possible
33035-15
Type 1
Route 218
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Îlots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière

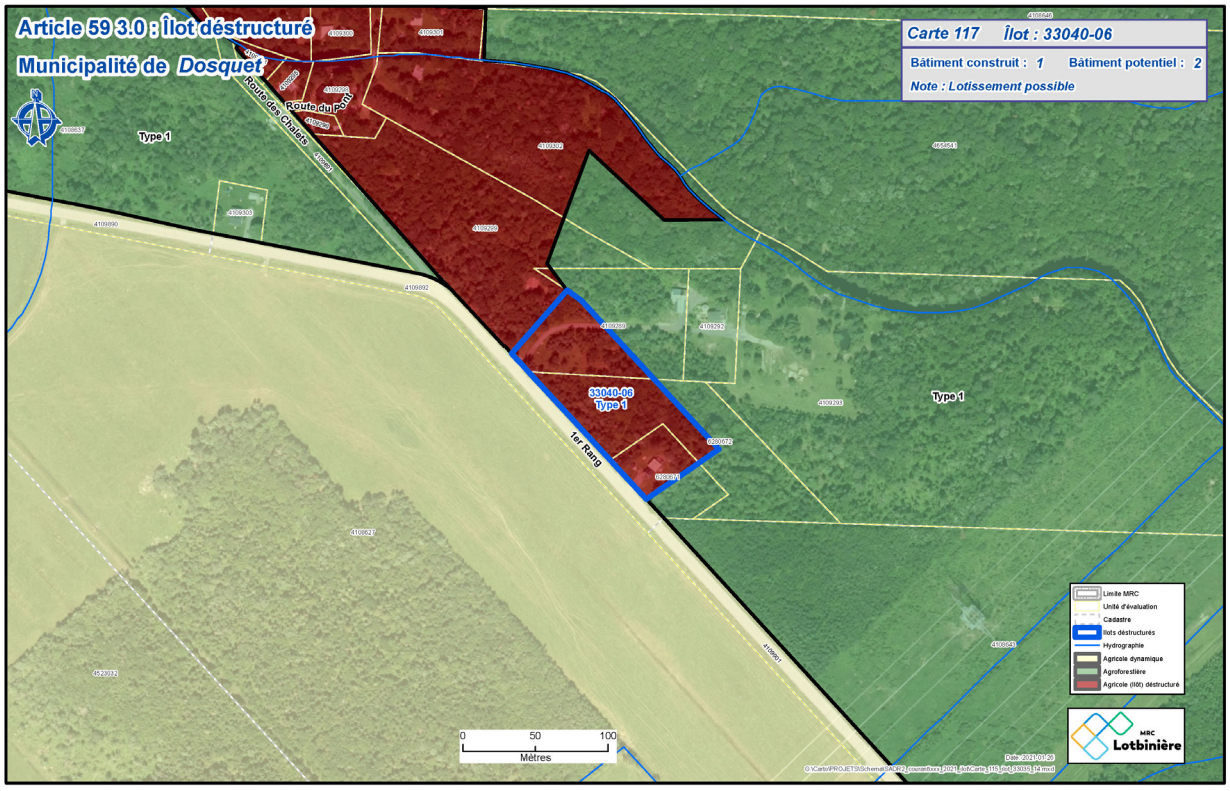
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Dosquet
Carte 117 Îlot : 33040-06
Bâtiment construit : 1 Bâtiment potentiel : 2
Note : Lotissement possible
Route du Pic
Route des Chalets
Type 1
33040-06
Type 1
1er Rang
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Îlots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agroforestière
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière
0 50 100
Mètres

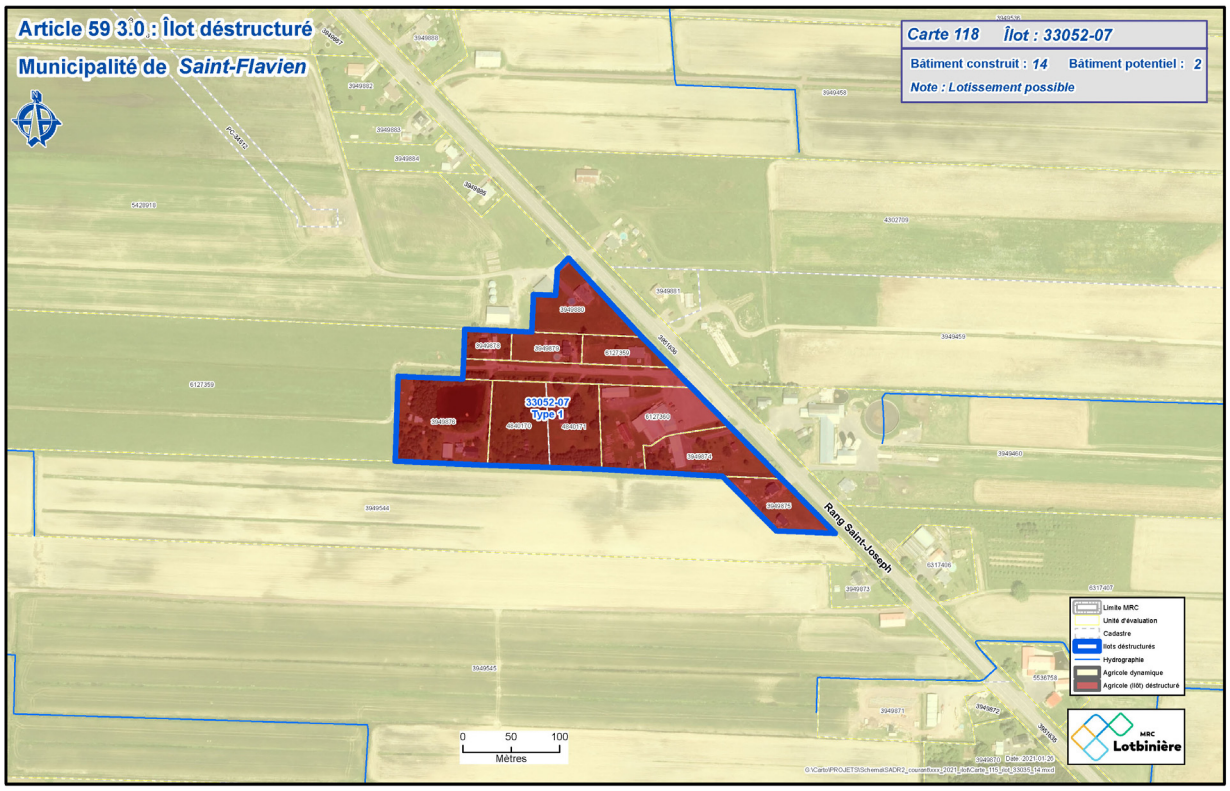
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Flavien
Carte 118 Îlot : 33052-07
Bâtiment construit : 14 Bâtiment potentiel : 2
Note : Lotissement possible
33052-07
Type 1
Rang Saint-Joseph
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Îlots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière
0 50 100
Mètres

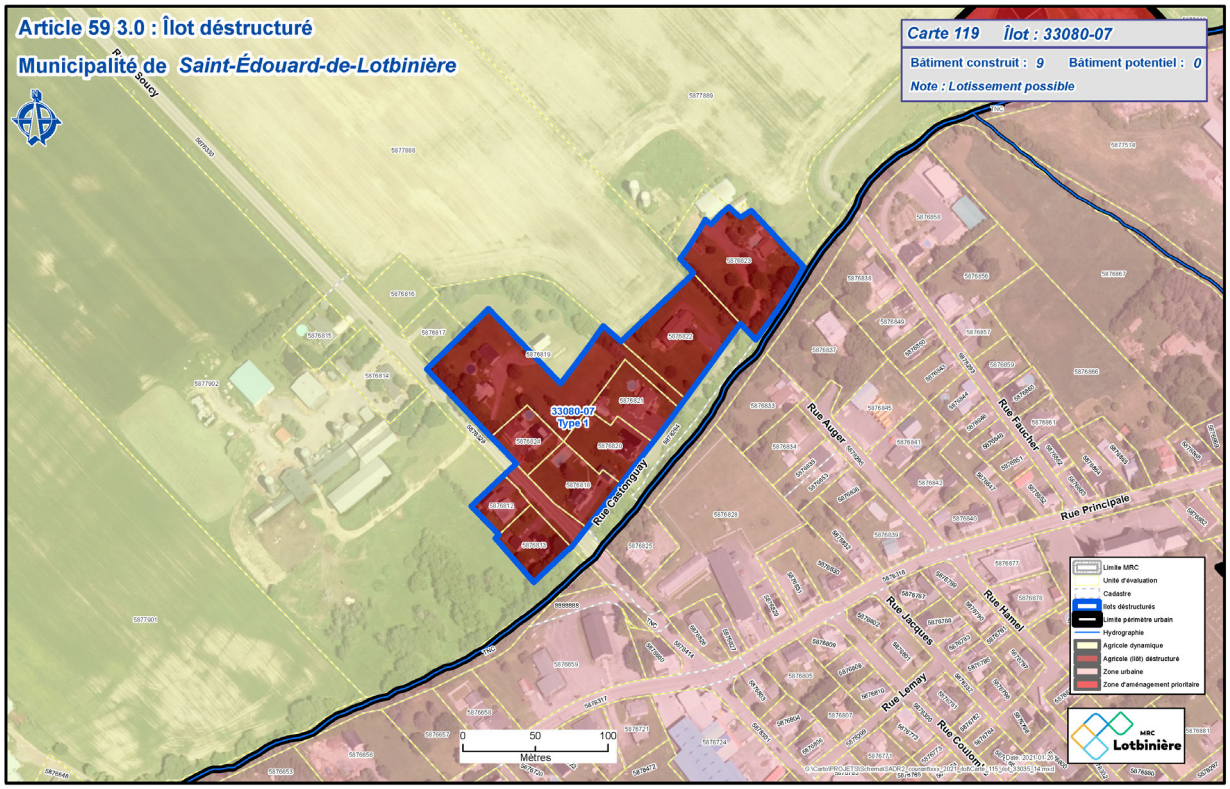
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière
Carte 119 Îlot : 33080-07
Bâtiment construit : 9 Bâtiment potentiel : 0
Note : Lotissement possible
33080-07
Type 1
Rue Auger
Rue Paucher
Rue Principale
Rue Castonguay
Rue Jacques
Rue Hamel
Rue Lemay
Rue Coulombe
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Limite d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Limite périmètre urbain
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
Zone urbaine
Zone d'aménagement prioritaire
MRC Lotbinière

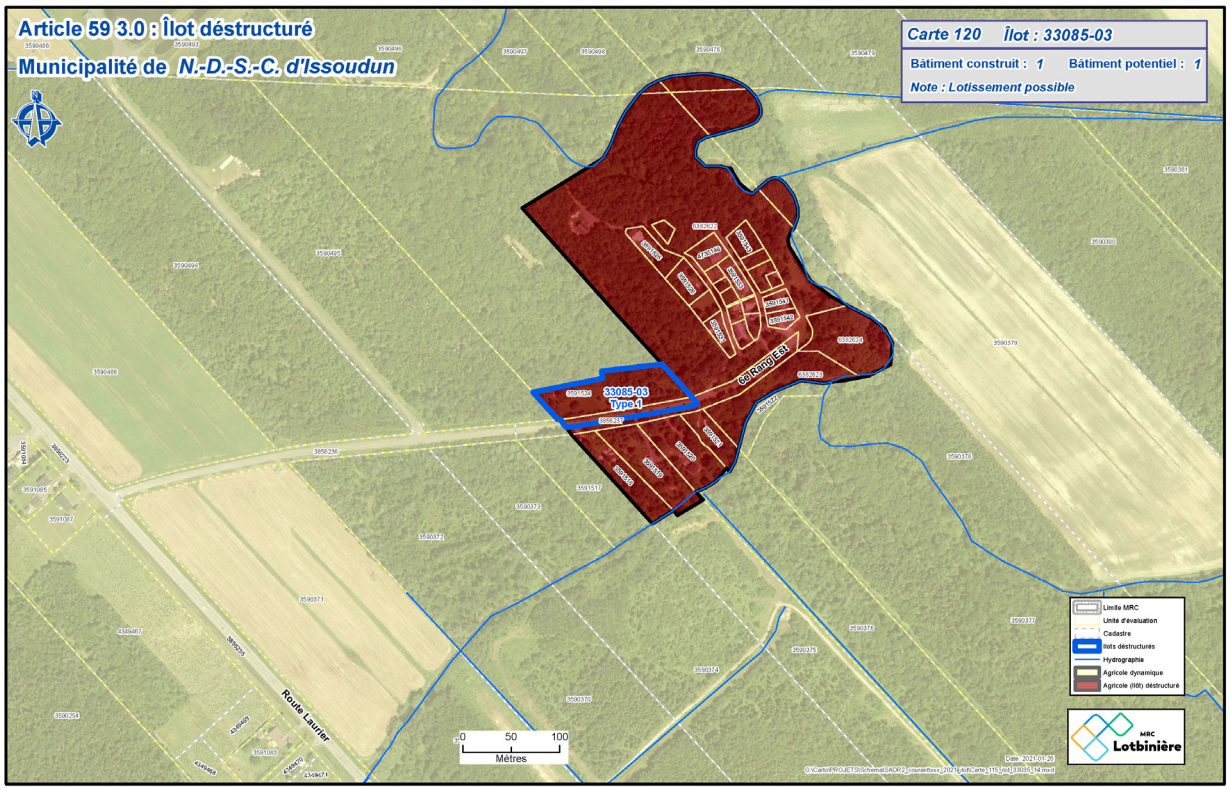
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de N.-D.-S.-C. d'Issoudun
Carte 120 Îlot : 33085-03
Bâtiment construit : 1 Bâtiment potentiel : 1
Note : Lotissement possible
33085-03
Type 1
6e Rang Est
Route Laurier
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Limite d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière

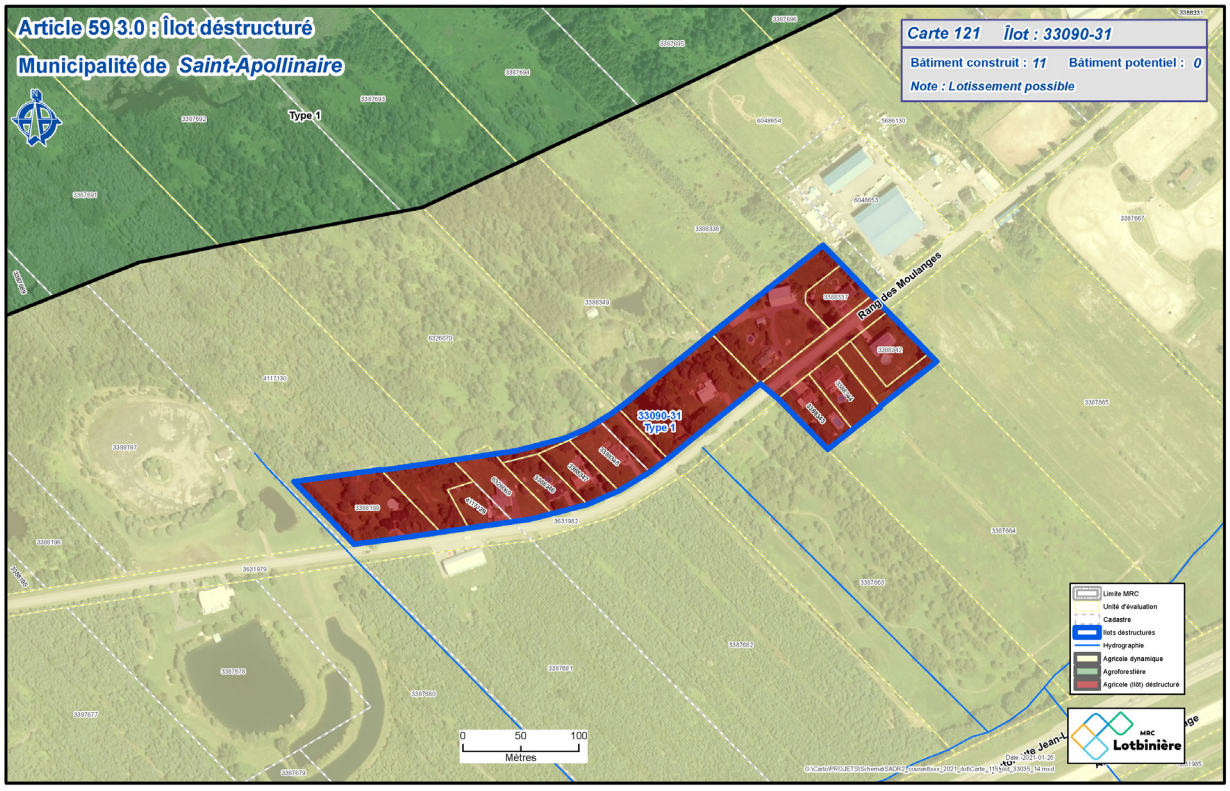
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire
Carte 121 Îlot : 33090-31
Bâtiment construit : 11 Bâtiment potentiel : 0
Note : Lotissement possible
Type 1
Rang des Moulanges
33090-31
Type 1
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agroforestière
Agricole (îlot) déstructuré
0 50 100
Mètres
MRC Lotbinière

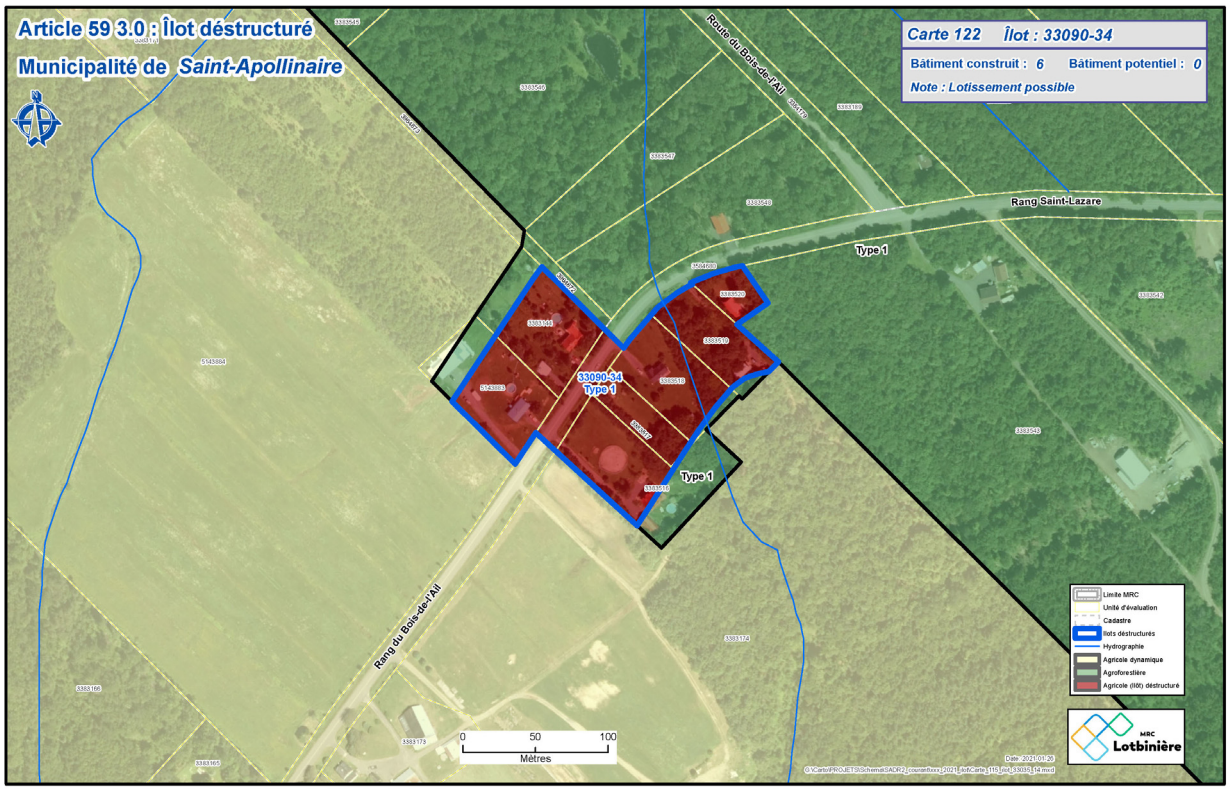
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire
Carte 122 Îlot : 33090-34
Bâtiment construit : 6 Bâtiment potentiel : 0
Note : Lotissement possible
Route du Bois-de-l'Ail
Rang Saint-Lazare
Type 1
33090-34
Type 1
Type 1
Rang du Bois-de-l'Ail
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Hydrographie
Agricole dynamique
Agroforestière
Agricole (îlot) déstructuré
0 50 100
Mètres
MRC Lotbinière

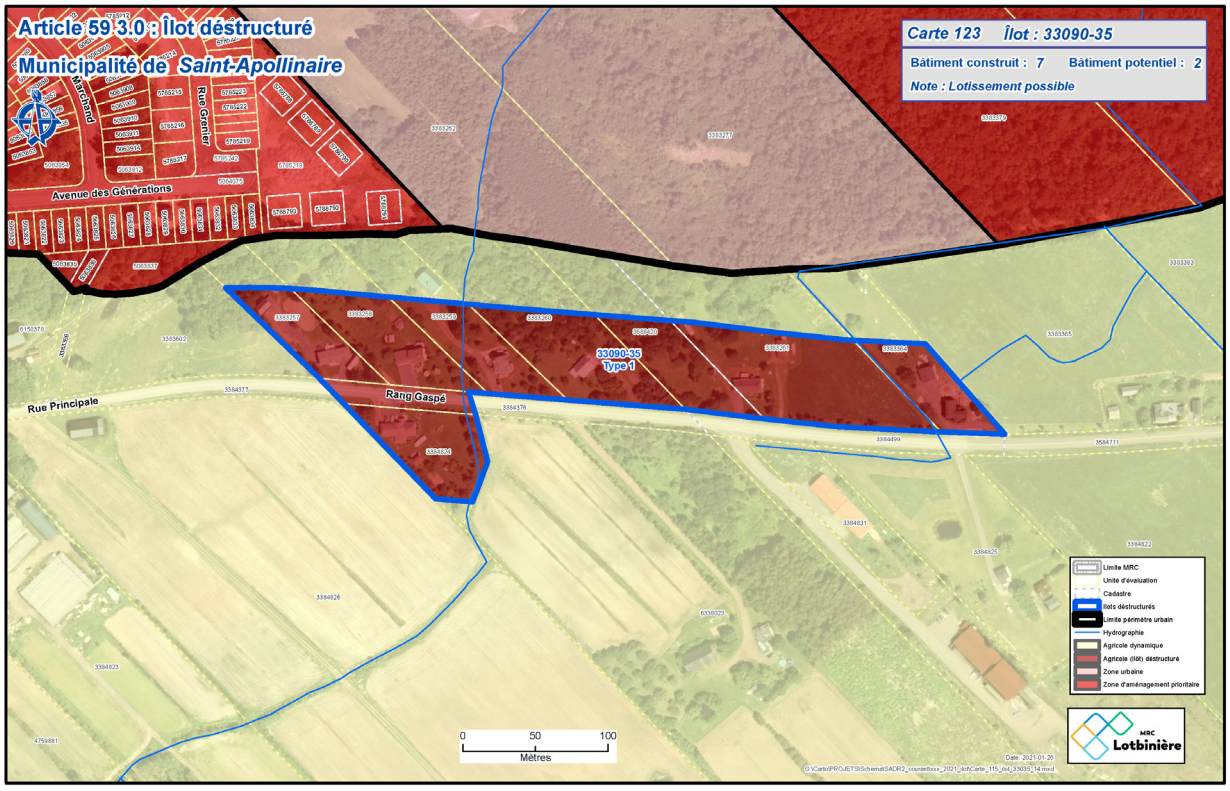
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire
Carte 123 Îlot : 33090-35
Bâtiment construit : 7 Bâtiment potentiel : 2
Note : Lotissement possible
Rue Principale
Rang Gaspé
33090-35
Type 1
Avenue des Générations
Marchand
Rue Granter
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Limite d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Limite périmètre urbain
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
Zone urbaine
Zone d'aménagement prioritaire
MRC Lotbinière

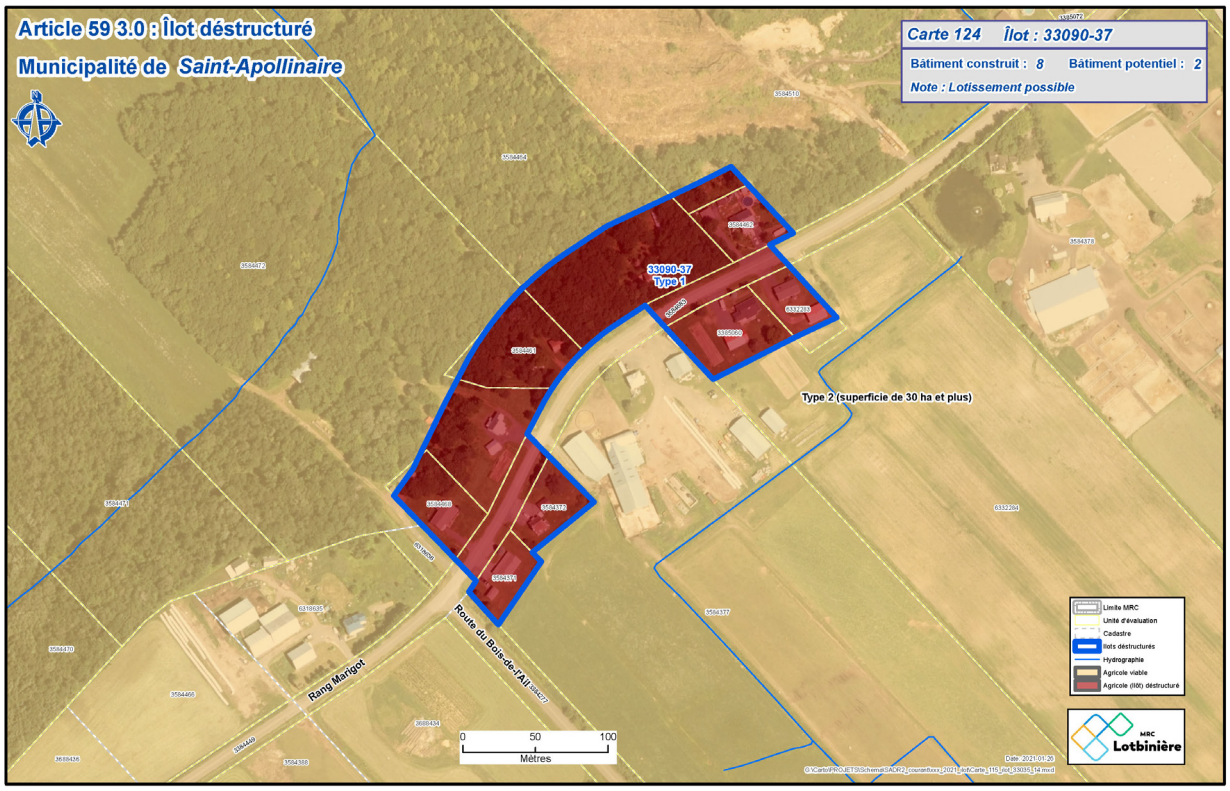
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire
Carte 124 Îlot : 33090-37
Bâtiment construit : 8 Bâtiment potentiel : 2
Note : Lotissement possible
33090-37
Type 1
Type 2 (superficie de 30 ha et plus)
Route du Boise-de-l'Ail
Rang Marigot
0 50 100
Mètres
Limite MRC
Limite d'évaluation
Cadastre
Ilots déstructurés
Hydrographie
Agricole viable
Agricole (îlot) déstructuré
MRC Lotbinière

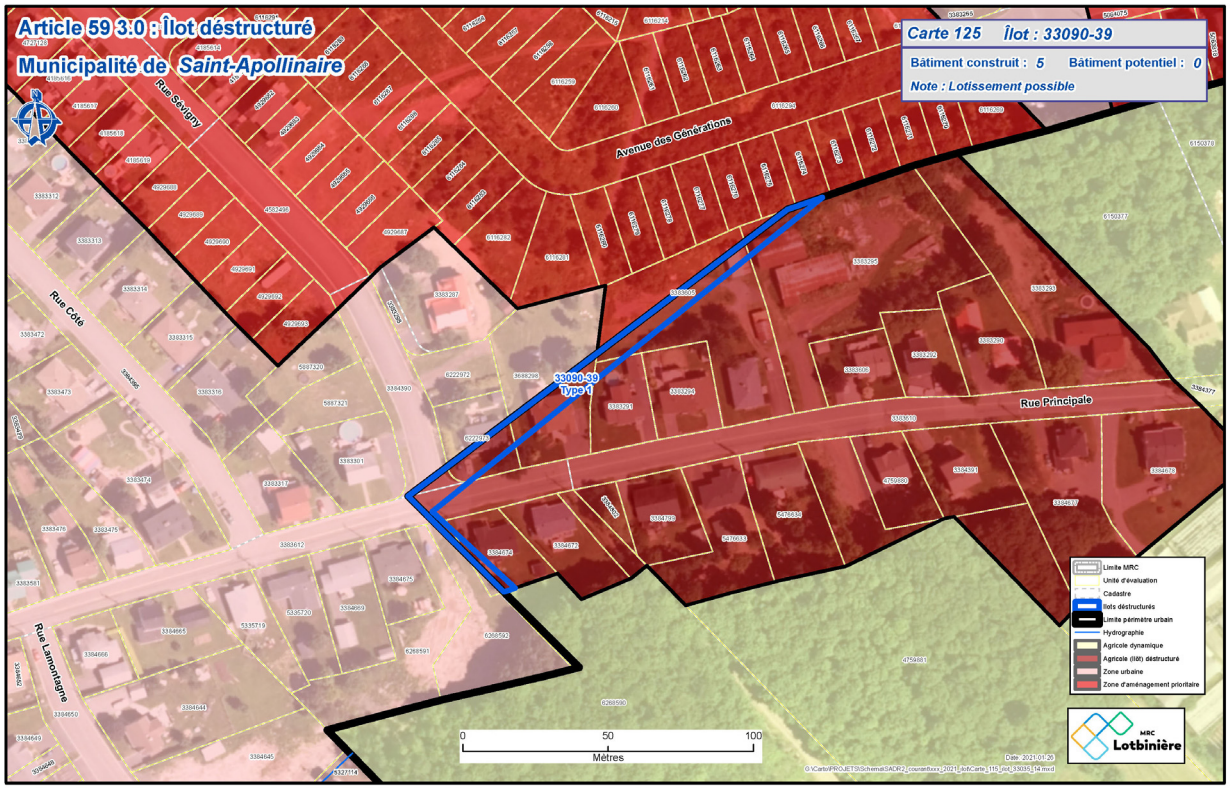
Article 59 3.0 : Îlot déstructuré
Municipalité de Saint-Apollinaire
Carte 125 Îlot : 33090-39
Bâtiment construit : 5 Bâtiment potentiel : 0
Note : Lotissement possible
Rue Savigny
Avenue des Générations
Rue Côté
33090-39
Type 1
Rue Principale
Rue Lamontagne
Limite MRC
Unité d'évaluation
Cadastre
Îlots déstructurés
Limite périmètre urbain
Hydrographie
Agricole dynamique
Agricole (îlot) déstructuré
Zone urbaine
Zone d'aménagement prioritaire
0
50
100
Mètres
MRC Lotbinière